



communiqué de presse du 29 novembre 2017.

Communiqué de presse de l'Observatoire de la Laïcité de L'Allier*.

L'Observatoire de la Laïcité de l'Allier* rappelle son attachement aux lois de la République et particulièrement à la loi du 9 décembre 1905 dite loi de séparation des Eglises et de l'Etat dont nous célébrons cette année le 112ème anniversaire.

Il appelle les élus et les citoyens à respecter et à faire respecter ces lois, à lutter contre toute discrimination entre les citoyens en raison du sexe, des origines ou des convictions philosophiques, politiques ou religieuses.

Aucune religion, quelle qu'elle soit, ne peut s'immiscer dans la vie publique ni se prétendre supérieure aux lois de la République. Dans ce domaine, toute installation de crèches dans des lieux publics, pourtant strictement réglementée, serait une provocation inutile à l'égard de celles et de ceux qui ne se reconnaissent pas dans le religion catholique alors que la laïcité est la seule capable d'apporter la concorde civile entre les citoyens. Les élus, garants des lois de la République, ne doivent pas exacerber les tensions entre les religions mais encourager le "vivre-ensemble" et la citoyenneté dans un climat apaisé.

Enfin, au moment où les collectivités ont un budget contraint en raison de la baisse des dotations de l'Etat, l'Observatoire de la Laïcité de l'Allier dénonce vigoureusement les largesses de M. Wauquiez et de l'exécutif régional Auvergne-Rhône-Alpes à l'égard des établissements d'enseignement catholiques même hors contrat. Les fonds publics doivent être prioritairement consacrés aux établissements publics d'enseignement.

L'Observatoire de la Laïcité de l'Allier condamne totalement ces dérives et tient à rappeler le Président de Région à ses obligations laïques.

*Observatoire de la Laïcité de l'Allier composé de : ADPEP 03, DDEN, FCPE, FGR-FP, FSU, GODF, Ligue de l'Enseignement, SNUipp-FSU, SE-UNSA et UNSA Education.